



DEMARCHE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

- Prendre connaissance du formulaire intitulé « La révision administrative en matière d'évaluation foncière municipale ».
- Compléter le formulaire intitulé « Demande de révision à l'égard du rôle d'évaluation foncière ». Exposer y succinctement les motifs soutenant votre demande.
- Déposer ou poster votre formulaire au bureau de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, lesquels sont situés au 625, rue Bergeron ouest, Alma, G8B 1V3.
- Accompagner votre demande de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Les tarifs sont actuellement fixés en vertu du règlement 59-97. Ces derniers sont les suivants :

• Si l'immeuble est évalué à moins de 99 999 \$	40 \$
• Si l'immeuble est évalué entre 100 000 \$ et 249 000 \$	60 \$
• Si l'immeuble est évalué entre 250 000 \$ et 499 999 \$	75 \$
• Si l'immeuble est évalué entre 500 000 \$ et 999 999 \$	150 \$
• Si l'immeuble est évalué entre 1 000 000 \$ et 1 999 999 \$	300 \$
• Si l'immeuble est évalué entre 2 000 000 \$ et 4 999 999 \$	500 \$
• Si l'immeuble est évalué entre 5 000 000 \$ et plus	1 000 \$
- Votre demande de révision ainsi que votre paiement doivent être déposés à l'intérieur des délais prescrits.
- Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le Service de l'évaluation de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est au 418-668-3023 poste 2108.